

Appendice A :

Processus de planification des divisions scolaires pour le traitement du contenu délicat

Contenu délicat dans le programme d'études

Les résultats d'apprentissage généraux (RAG) énoncés dans le document *Éducation physique et Éducation à la santé, M à S4 – Programme d'études : Cadre manitobain des résultats d'apprentissage pour un mode de vie actif et sain* (Éducation et Formation professionnelle Manitoba) devraient former la base de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'évaluation en classe. Toutefois, les résultats d'apprentissage représentent un contenu délicat dans deux domaines, soit la *prévention du tabagisme, de l'alcoolisme et de la toxicomanie* et la *sexualité* (qui font partie du RAG 5, Habitudes de vie saines), ainsi que dans un sous-domaine du RAG 3, Sécurité, consacré à la *sécurité personnelle* (sécurité pour soi-même et sécurité pour les autres).

Le contenu délicat doit être traité d'une façon adaptée au contexte scolaire et communautaire local. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba reconnaît que la principale responsabilité de l'éducation en matière de sexualité, notamment en ce qui concerne le VIH et le SIDA, incombe à la famille. Il est clair pour les parents, les enseignants et les leaders communautaires en matière de santé que les jeunes gens doivent avoir les connaissances, les habiletés, les conseils et le soutien nécessaires s'ils veulent prendre des décisions éclairées et favorisant la santé. Une plus grande collaboration et une meilleure coordination entre le foyer, l'école et la santé publique contribueront à la santé et au bien-être des élèves.

Pour les sous-domaines qui englobent des sujets délicats, les divisions scolaires devront s'engager dans un processus de planification (qui fait appel notamment à la participation des parents) pour décider de leur politique locale.

Facteurs à prendre en considération dans la prise de décisions locale

Les facteurs à prendre en considération lorsque l'on décide à l'échelle locale du traitement du contenu délicat sont :

- Définir les études, les compétences et l'expertise requises de la part des enseignants et des bénévoles.
- Faciliter la promotion d'un matériel pédagogique de grande qualité auprès des enseignants et leur accès à ce matériel.
- Communiquer avec les parents et les faire participer.
- Collaborer avec des groupes et des ressources communautaires.
- Faciliter l'accès électronique aux ressources d'apprentissage afin de promouvoir la participation des parents et de la collectivité.
- Créer des occasions d'apprentissage interdisciplinaires.
- Mettre l'accent sur le développement des habiletés dans la prise de décisions favorisant la santé.
- Utiliser des stratégies d'apprentissage actif, par exemple, les jeux de rôles, la tenue d'un journal/carnet d'apprentissage par les élèves et les discussions en petits groupes, en plus de mettre en commun l'information sur la santé.
- Faire participer les jeunes à des activités qui favorisent la santé du corps et de l'esprit.

Domaines possibles de décisions pour la planification relevant des divisions scolaires

Le tableau ci-dessous illustre six domaines dans lesquels les divisions scolaires sont encouragées à prendre des décisions relativement au traitement du contenu délicat.

| Domaines possibles de décisions pour la planification relevant des divisions scolaires | |
|--|---|
| A. Sujet délicat | <p>Le Cadre indique les domaines ci-dessous comme étant des domaines dont le contenu serait délicat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sexualité • Prévention de l'alcoolisme, du tabagisme et de la toxicomanie • Sécurité personnelle <p>Les divisions scolaires doivent donc utiliser un processus de planification dans ces domaines (qui inclut la participation des parents) afin de déterminer les détails du programme d'études.</p> |
| B. Degré de profondeur et d'étendue du traitement des sujets délicats | <p>Les décisions relatives à la portée et à la profondeur du traitement du contenu délicat portent notamment sur le choix du contenu approprié, les stratégies d'enseignement, d'évaluation et de diffusion des résultats, ainsi que les ressources d'apprentissage.</p> <p>Les décisions relatives au degré de profondeur et d'étendue du traitement des résultats d'apprentissage spécifiques dans les domaines et sous-domaines indiqués dans le Cadre comme étant délicats se traduisent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profondeur et d'étendue plus grandes du traitement des résultats d'apprentissage présentés dans le Cadre • Profondeur et d'étendue égales par rapport au Cadre • Profondeur et d'étendue moindres que dans le Cadre • Aucun traitement |
| C. Option parentale | <p>On doit inclure une option parentale quant à la présentation du contenu délicat. Une option parentale signifie que les parents peuvent choisir l'une des options suivantes pour la présentation du contenu délicat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prestation à l'école • autre mode de prestation <p>Les parents ont le droit d'opter pour un autre mode de prestation de ce contenu (p. ex. au foyer, par un consultant professionnel) pour leur enfant lorsque ce contenu entre en contradiction avec leurs valeurs familiales, religieuses et/ou culturelles.</p> |
| D. Horaire | <p>Les décisions relatives au programme d'enseignement du contenu délicat peuvent inclure les options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'intérieur du cours d'Éducation physique et Éducation à la santé • intégré à diverses autres matières (p. ex. sciences, langue) • dans des unités séparées et/ou blocs de temps distincts (p. ex. semaines thématiques) • une combinaison d'options, p. ex. ajout, intégration et/ou séparation |
| E. Communication avec les parents | <p>Il faut établir des méthodes permettant d'informer les parents au sujet du programme scolaire et de déterminer le choix des parents (prestation à l'école et/ou selon une autre approche). Ces méthodes de communication peuvent comprendre les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lettres • réunions • formulaires d'autorisation • sites Web • brochure • bulletin <p>Les parents peuvent utiliser les ressources ministérielles lorsqu'ils choisissent un autre mode de prestation.</p> |
| F. Exigences relatives à la formation des enseignants | <p>Il importe de prendre des décisions sur les exigences de formation (p. ex. nombre de jours et types de formation) du personnel de l'école et des autres intervenants, comme les parents, les bénévoles locaux et les autres éducateurs, en ce qui concerne le contenu délicat.</p> |
| G. Distribution des tâches | <p>L'affectation du personnel pourrait inclure le recours à des employés, à des parents, à d'autres éducateurs et à des bénévoles de la collectivité afin d'améliorer le programme relativement au contenu délicat.</p> |

Pour obtenir d'autres détails au sujet du contenu délicat, p. ex. reproduction, relations sexuelles, VIH/SIDA, contraception, avortement, masturbation et homosexualité, consulter l'appendice C : Documents de ressources.